

Membre de l'association genevoise des ludothèques Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

FICHE D'INSCRIPTION « PASS 5 »

Titulaire de l'abonnement :				
Nom :				
Prénom :				
Date de Naissance :				
Rue / N°:				
NPA / Localité :				
Téléphone :				
Portable :				
Email :				
Inscriptions de la même famille :				
Nom / Prénom		Date de naissance (JJ/MM/AA)		
Je certifie sur l'honr	neur l'exactitude des renseigneme	nts communiqués		
Date	neur l'exactitude des renseigneme			



Membre de l'association genevoise des ludothèques Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

RÈGLEMENT « PASS 5 » DE LA LUDOTHÈQUE

Il faut être membre à la ludothèque pour pouvoir utiliser les jeux sur place.

Le prix de l'abonnement est de CHF 10.- pour 5 entrées dans les espaces de la ludothèque.

L'inscription est valable pour tous les membres d'une famille, et les enfants doivent être accompagnés jusqu'à 10 ans.

Cette cotisation permet à la ludothèque d'élargir le choix de jeux/jouets proposé, d'entretenir le matériel mis à disposition et d'organiser des animations ponctuelles.

En cas de dommages, une contribution pour la réparation sera **exigée**, (nettoyage, remplacement de pièce manquante ou abîmée ou même remplacement du jeu entier selon le cas).

En cas de **maladie ou infection contagieuse (exemple poux)**, l'abonné ou tout autre utilisateur de la ludothèque <u>est tenu d'en informer les ludothécaires</u> afin que les mesures d'hygiènes nécessaires soient prises. La direction de la ludothèque se réserve le droit d'accepter ou pas les personnes contagieuses.

Droit à l'image : En signant ce document, vous consentez à l'utilisation de photos prises pendant nos ouvertures et nos animations à des fins de communication. Si vous n'êtes pas d'accord, veuillez-nous en informer.

TELEPHONE: Par respect pour les autres utilisateurs et dans le but d'une bonne communication entre adultes et enfants, les téléphones portables ne sont pas admis dans les espaces de jeux de la Ludothèque (sont acceptés uniquement les appels urgents).

Les membres sont priés de signaler leur changement d'adresse ou de situation familiale.

La ludothèque se réserve le droit de ne plus accepter un membre qui ne se conformerait pas au règlement.

	L	e comité de la Ludothèque
Chêne-Bougeries, lu et approuvé le		
Signature		



Membre de l'association genevoise des ludothèques Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

Chers parents, chers membres,
Lorsque les conditions météorologiques le permettent, la ludothèque met gratuitement à la disposition de tous les enfants des jeux d'extérieur tels que des vélos, trotteurs, ballons, etc.
Afin de permettre à votre (vos) enfant(s) de profiter de ces activités, nous vous prions de bien vouloir signer ce document attestant que vous acceptez les risques encourus par cette utilisation, que ce soit pour vos enfants eux-mêmes ou envers des tiers.
De plus, veuillez noter que la perte ou les dommages causés au matériel prêté seront à votre charge.
Sans cette attestation dûment remplie, malheureusement, nous ne pourrons pas autoriser votre (vos) enfant(s) à utiliser ces jeux.
En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions de recevoir, chers parents, chers membres, nos meilleures salutations.
L'équipe des ludothécaires
Chêne-Bougeries, lu et approuvé le
Signature